

JUSTIFICATIF DE PARUTION

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.

Identifiant annonce : 7289794101

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par son Directeur, Vincent TOUSSAINT, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Cliquez ici :

<https://annonces-legales.actu.fr/a/7289794101>

Cette annonce a été mise en ligne le **29 avril 2022** sur **Actu.fr**
Pour le département : **35 - ILLE ET VILAINE**

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé, en date du 27/04/2022, il a été constitué une Société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : OFFICE SANTE GESTION

Siège social : Centre Alphas - Bâtiment B2 - 35760 SAINT GREGOIRE

Objet social : gestion immobilière et locative de locaux professionnels, et la réalisation de prestations de services associés à ces activités ; administration et exploitation par bail de locaux professionnels, en ce compris l'investissement dans les aménagements des locaux, en vue de leur sous-location au profit de tous types de structures de santé et d'hébergement (médicalisé, et/ou de personnes âgées, et/ou de personnes dépendantes) ; fourniture de services et/ou assistance et la supervision dans le suivi de la réalisation de tous services ou travaux liés à l'exploitation des locaux précités, tels que : les charges d'exploitation récurrentes (contrats d'Energie, moyen de communication, entretien courant, prestations d'accueil), l'entretien périodique des locaux et les travaux ; gestion d'espaces de coworking et réalisation de prestations de services associés.

Durée de la société : 99 années à compter de la date de son immatriculation au RCS

Capital social : 1 000 euros

Président : La société OFFICE SANTE, SAS dont le siège social se situe Centre Alphas - Bâtiment B2 - 35760 SAINT GREGOIRE

Transmission des actions : Les cessions d'actions sont soumises à agrément préalable résultant d'une décision collective extraordinaire des associés.

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé a droit de participer aux décisions collectives du moment

que ses actions sont inscrites en compte au jour de l'assemblée. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elle représente. Chaque action donne droit à une voix.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de RENNES.

Le Président

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

Vincent TOUSSAINT
Directeur de Médialex

